

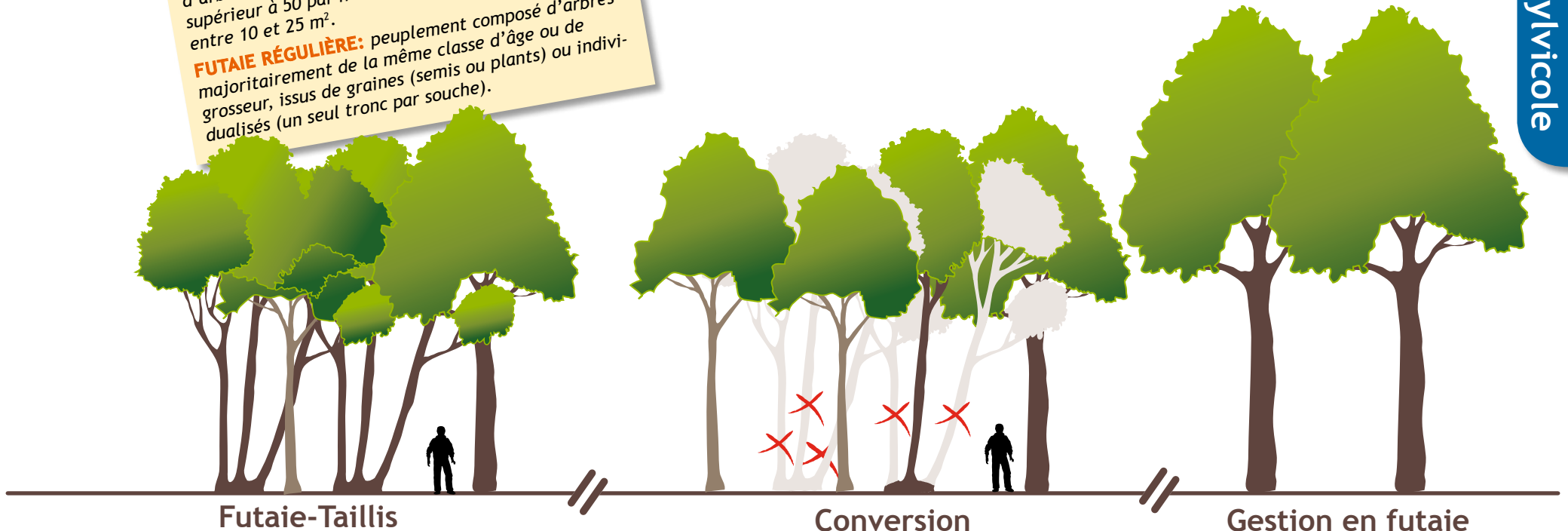
Conversion des futaie-taillis vers la futaie régulière de chêne

DÉFINITION

FUTAIE TAILLIS : Peuplement comportant un mélange d'arbres et de taillis. Le nombre d'arbre de futaie est supérieur à 50 par hectare (surface terrière comprise entre 10 et 25 m²).

FUTAIE RÉGULIÈRE : peuplement composé d'arbres majoritairement de la même classe d'âge ou de grosseur, issus de graines (semis ou plants) ou individualisés (un seul tronc par souche).

NON APPLICABLE au mélange
chênes châtaigniers.



Objectif

Actions recommandées

Voir au dos

Actions Biodiversité

Vérifier que l'orientation vers la futaie régulière est possible

Etudier les conditions de milieu pour préparer une exploitation respectueuse de l'environnement

Éclaircir pour orienter le peuplement vers la futaie régulière de chênes.

1

Préserver le sous-étage
Conserver les arbres à forte valeur environnementale

Gestion en futaie régulière

Éclaircir pour obtenir progressivement un peuplement régularisé comportant 60 à 90 chênes de qualité bien répartis par hectare.

2

Favoriser la diversité des essences

Conversion des futaie-taillis vers la futaie régulière de chêne

Conversion

Actions recommandées

1

DÉFINITIONS

SURFACE TERRIÈRE : indicateur de l'espace occupé par les arbres. Voir la fiche : « Connaître et utiliser la surface terrière » (www.crfp.fr) ou sur demande.

CLASSES DE GROSSEUR DES ARBRES :

(Dimension du diamètre des troncs à 1,30 m de hauteur)

- **Les Petits Bois (PB)** regroupent les arbres de 17,5 à 27,5 cm de diamètre.
- **Les Bois Moyens (BM)** regroupent les arbres de 27,5 à 47,5 cm de diamètre.
- **Les Gros Bois (GB)** regroupent les arbres de plus de 47,5 cm de diamètre.

Description du peuplement

Vérifier que l'évolution vers la futaie régulière est possible :

- le **mélange futaie taillis** comporte au moins 60 chênes, de grosseurs proches et de qualité, bien répartis par hectare,

ET

- le **taillis a atteint l'âge d'exploitabilité recommandé** (plus de 25 ans pour les chênes et le charme, plus de 18 ans pour le bouleau, le robinier, le tremble)

Coupe de conversion

Éclaircie par prélèvement de 30 à 35 % des tiges du peuplement (futaie et taillis) pour favoriser en priorité, si possible dans la catégorie de grosseur majoritaire, la qualité, la stabilité et la croissance de 60 à 80 chênes les mieux conformés.

Objectif : obtenir ou maintenir un peuplement avec une surface terrière comprise entre 14 et 18 m²/ha.

Gestion en futaie régulière

2

Eclaircies suivantes

- **Tous les 7 à 10 ans** : éclaircie par prélèvement dans l'ensemble du peuplement de 30 à 35% des tiges pour favoriser prioritairement les chênes les mieux conformés, si possible dans la catégorie de grosseur majoritaire.

- **Atteindre progressivement la densité finale** de 60 à 90 chênes par hectare.

Renouvellement

- Suivre les modalités de la fiche futaie régulière de chêne.

CONSEIL PLUS

Veiller à maintenir le sous étage au moment des éclaircies.

CONSEIL PLUS

Organiser un cloisonnement régulier du peuplement pour faciliter le débardage.

CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.

À adapter en fonction des conditions stationnelles et de la structure du peuplement.

NON APPLICABLE au mélange chênes châtaigniers.